

CHALLENGE INTERCLUBS JEUNES



Saison 2024 - 2025

SAMEDI 1ER ET DIMANCHE 2 MARS 2025

SALLE JEAN BIGOT A JOUE LES TOURS

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Nouveautés depuis la saison 2024-2025

- Ajout de la catégorie **poussins (2016 et +)** par équipe de 2 joueurs avec également une qualification au niveau régional
 - Modification du barème des points visant à valoriser les D2 ET D3 (voir ci-dessous)
 - Les ententes sont toujours possibles mais désormais dans une limite de 2 clubs
-

Article 1 :

Catégories d'âges :

- Poussins nés à partir de 2016 (filles et garçons) = Samedi 1^{er} Mars 2025
- Benjamins nés de 2014 à 2015 (filles et garçons) = Samedi 1^{er} Mars 2025
- Minimes nés de 2012 à 2013 (filles et garçons) = Dimanche 2 Mars 2025
- Cadets nés de 2010 à 2011 (filles et garçons) = Samedi 1^{er} Mars 2025
- Juniors nés de 2006 à 2009 (filles et garçons) = Dimanche 2 Mars 2025

Article 2 :

- Toute personne étrangère à l'équipe se verra refuser l'accès aux aires de jeu (joueurs + 1 coach)
- Un seul coach est autorisé sur le banc de l'équipe
- Chaque coach devra être en possession de son badge « coach » pour accéder aux aires de jeu
- Sur la fiche d'inscription, les joueurs devront être classés du mieux classé au moins bon, suivant le classement officiel de la phase 2 de la saison 2024-2025 avec leur nombre de points et numéro de licence

Article 3 :

- Création de 2 ou 3 divisions dans chaque catégorie.
- Les **équipes peuvent être mixtes** et seront classées suivant leurs résultats
- Il est possible d'effectuer des **ententes entre clubs (2 clubs maximum) dans l'intérêt de faire jouer les jeunes isolés.**
- Une équipe incomplète sera autorisée à jouer mais n'entrera pas dans les classements.

Article 4 :

- Qualification au niveau régional :
6 vainqueurs de chaque comité ainsi que les 6 meilleures équipes aux points suivants les catégories
- Un joueur ne peut jouer que dans une **catégorie sur tout le week-end.**
- Une équipe ne peut comporter qu'un muté et un étranger.
- Une équipe est composée des mêmes joueurs.
- Un(e) joueur (se) peut jouer dans une catégorie d'âge supérieure.
- Un joueur indisponible peut être remplacé par un nouveau joueur d'une équipe de numéro supérieur.

Article 5 :

- Formule de la compétition pour les catégories benjamins à juniors : AY – BX – CZ – AX – BY arrêt ou non au score acquis en fonction de l'organisation des tableaux.
- Formule de la compétition pour la catégorie poussins : AY-BX-double-AX-BY.
- Chaque club peut engager une ou plusieurs équipes.
- Les équipes engagées sont classées par ordre de valeur (*les 3, ou 2 pour les poussins, plus gros classements sont pris en compte*)

Article 5 :

- Tenue sportive identique : maillot du club – short. (**Pantacourt et pantalon interdits**)
- Être titulaire d'une licence valide pour le compte de la saison 2024-2025

Article 6 :

- Les joueurs et joueuses des 4 premières équipes de chaque catégorie et division sont récompensés le jour même
- Le challenge général est attribué en fin de compétition générale au club ayant le plus grand nombre de points
- Merci de bien respecter le club qui vous accueille en prenant notamment soin de jeter vos déchets

Article 7 :

Barème des points départementaux :

- ❖ D1 : 1^{er} : 200pts, 2^{ème} : 190pts, 3^{ème} : 180pts, 4^{ème} : 170pts, 5^{ème} : 165pts, 6^{ème} : 160pts, 7^{ème} : 155pts, 8^{ème} : 150pts, etc...
- ❖ D2 : 1^{er} : 150pts, 2^{ème} : 135pts, 3^{ème} : 130pts, 4^{ème} : 125pts, 5^{ème} : 120pts, 6^{ème} : 115pts, 7^{ème} : 110pts, 8^{ème} : 105pts, etc...
- ❖ D3 : 1^{er} : 100pts, 2^{ème} : 90pts, 3^{ème} : 80pts, 4^{ème} : 70pts, 5^{ème} : 65pts, 6^{ème} : 60pts, 7^{ème} : 55pts, 8^{ème} : 50pts. etc..

Toute inscription non conforme au document joint ne sera pas prise en compte
Fichier Excel OBLIGATOIRE !

INSCRIPTIONS POUR LE Dimanche 23 Février 2025, dernier délai.

Les adresser au CILTT à l'aide de la fiche ci-jointe aux 3 mails suivants :

comite.tt37@wanadoo.fr

maximechilon.cd37@orange.fr

lanconvivien@gmail.com

Engagement : 7,20 euros / équipe

Ne pas envoyer de chèque, paiement par échéancier